

Cauvaldor | PLUIH

LADIRAT



Code INSEE : 46146
Entité paysagère : Ségala
Armature territoriale : Maillage
Bassin de cohésion territoriale : Saint-Céré - Sosseyrac-en-Quercy

Arrêt	Enquête publique	Approbation
22 avril 2024		



Règlement graphique

LEGENDE

Fond de carte	Bâti cadastral Parcelaire cadastral Cours d'eau Domaine public
Plan de prévention des risques naturels d'inondation Dordogne (Périmètre extérieur)	
Plan de prévention des risques naturels multirisques de Rocamadour (Périmètre extérieur)	
Périmètre de protection autour des monuments historiques	

Zone urbaine	U : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité. Centres-bourg et centres anciens des villages, hameaux anciens denses
Up : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité	
Ub : Zones urbaines anciennes et/ou polygéniques de moyenne densité. Faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâches	
Uc : Zones urbaines résidentielles, pavillonnaires et récentes à faible densité	
Ux : Zones d'activités d'intérêt communautaire. Autres zones d'activités existant à la date d'approbation du PLUi	
Ult : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique existantes	
Uep : Zones d'activités, d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes	

Zone à urbaniser ouverte	TAU : Zones à urbaniser tendant vers une zone U. Greffes sur faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâches
TAUc : Zones à urbaniser tendant vers une zone U. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels	
TAUx : Nouvelles zones d'activités économiques	
TAUL : Nouvelles zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique	
TAUlep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes	

Zone à urbaniser fermée	TAUf : Zones à vocation première d'habitat, présentement fermée. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
TAUfx : Zones futures d'activités économiques, présentement fermée	
TAUL : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique fermée	
TAUlep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes, présentement fermée à l'urbanisation	

Zone agricole	A : Zones à vocation agricole Ap : Zones agricole à préserver Alt : Zones agricole à vocation de loisirs et d'accueil touristique
Alt : STECAL en zone agricole. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones agricoles	

Zone naturelle	N : Zones à vocation naturelle Np : Zones naturelles à préserver Nlt : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique Nlc : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique. Campings Nst : STECAL en zone naturelle. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones naturelles Nc : Zones naurelles d'emprise des carrières actuelles selon le schéma départemental des carrières Ner : Zones naturelles définies pour accueillir de la production d'énergie renouvelable
----------------	--

Prescriptions	Changement de destination Petit patrimoine (L151-19) Eléments de paysage (L151-23) Linéaires commerciaux Emplacements réservés OAP Sectorielle niv.1 OAP Sectorielle niv.2 DAP Dordogne
---------------	--

La présente note vise à informer les lecteurs du plan de zonage sur l'importance des pièces écrites contenues dans les tomes 3 et 4 du dossier. Elles fournissent des informations complémentaires essentielles pour la compréhension et l'application des dispositions réglementaires.

Le Tome 3 contient les documents détaillant :
- Les règlements de zones
- Changements de destination
- Petit patrimoine
- Emplacements réservés
- OAP sectorielles niv.1 et 2
- OAP Trame Verte et Bleue
- OAP Dordogne
- OAP Paysage Patrimonial

Le Tome 4 contient les documents détaillant :
- OAP sectorielles niv. 1 et 2
- OAP Trame Verte et Bleue
- OAP Dordogne
- OAP Paysage Patrimonial

Le Tome 5 contient les plans de Servitudes d'Utilité Publique :
- AC1 : Protection des monuments historiques
- AC2 : Sites inscrits et classés
- AC3 : Sites Natura 2000 et sites du Bureau fond
- AC4 : Sites Patrimoniaux Remarquables
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels
- TI1 : Portection du domaine public ferroviaire
- T4 et T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage

